



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le nouveau service de la VAE

07/09/2023

Sommaire

1. Un nouveau rôle : l'Architecte Accompagnateur de Parcours
2. La préfiguration du service public au 1^{er} juillet 2023
3. Un portail numérique unique
4. Une équipe pour vous accompagner
5. La modernisation de la VAE

Une réforme de la VAE promulguée en décembre 2022 (loi n°2022-1598)

Un décret d'application prévu fin 2023



Sécurisée

Un accompagnement renforcé dès le début du parcours

Une gestion centralisée du financement

Un statut de stagiaire de la formation professionnelle pour les candidats

Simplifiée

Toute nature d'expériences prises en compte

Une recevabilité simplifiée gérée par l'architecte accompagnateur de parcours

Des délais de réponses raccourcis sur chaque étape

Validation des acquis via certification partielle / blocs de compétences

Possibilité pour le candidat de réaliser des compléments de formation en cours de parcours

Modernisée

Un portail numérique unique pour candidater

Un espace professionnel pour suivre les candidatures

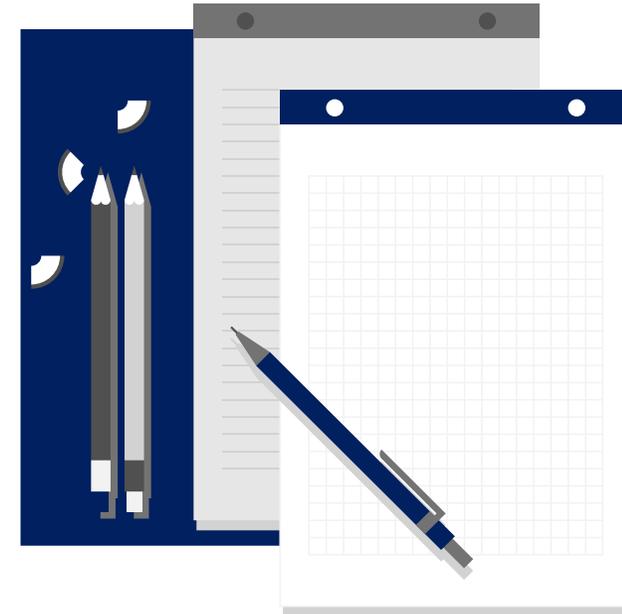
Concentration des textes relatifs à la VAE dans le code du Travail

1. Un nouveau rôle : L'architecte accompagnateur de parcours

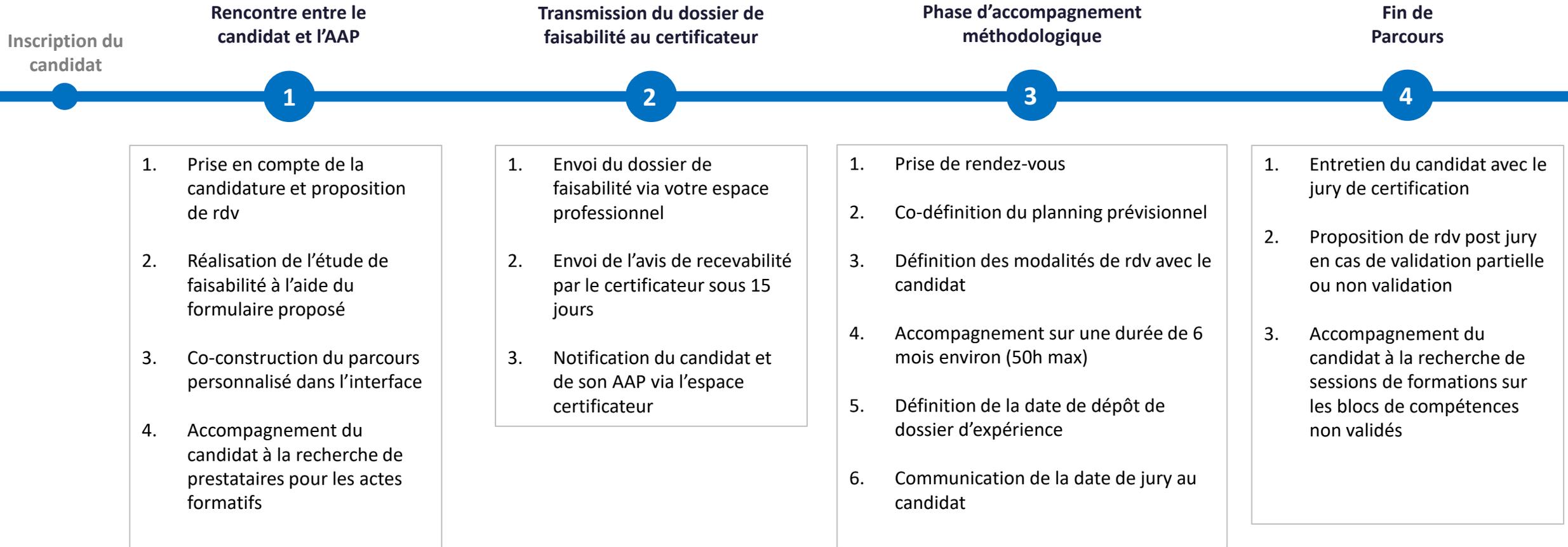
L'AAP, le lien entre le candidat et le certificateur

Missions de l'architecte accompagnateur de parcours :

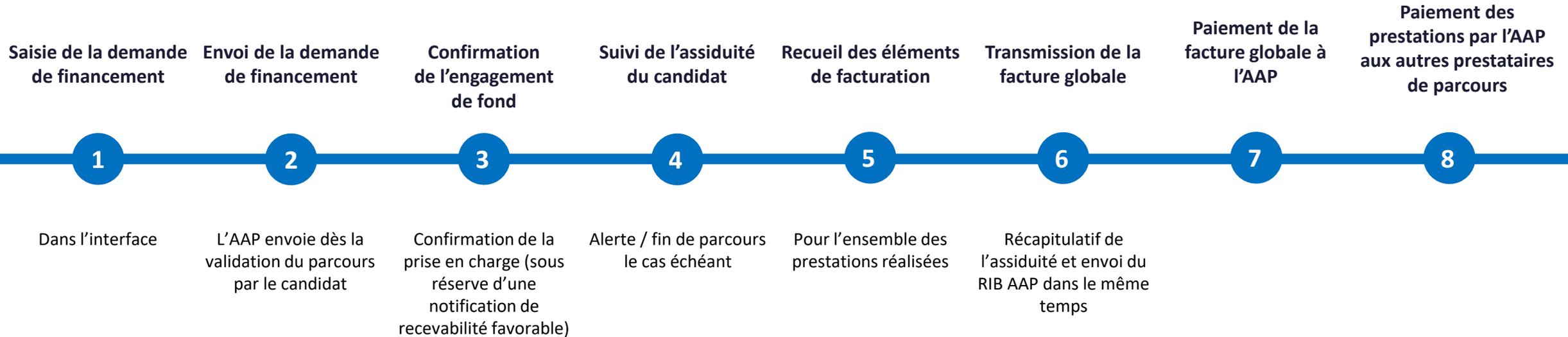
- **Préciser le projet** du candidat et **confirmer la certification** choisie
- **Elaborer et envoyer le dossier de faisabilité** du candidat au certificateur
- **Concevoir des parcours individualisés avec le candidat** pouvant inclure des actes de formation courts et des périodes d'immersion en entreprise
- **Assurer l'accompagnement méthodologique et la préparation** au jury
- **Assurer la gestion financière** des dossiers des candidats



Le détail du parcours d'accompagnement



Le détail du processus de financement



Quel financement du parcours VAE ?

Précisions à venir en CGU

Architecte de parcours (construction du parcours + suivi administratif et financier + entretien post-jury)	Forfait	300 €
Accompagnement individuel	De 0 à 30 heures	70 €
Accompagnement collectif	De 0 à 20 heures	35 €
Complément formatif	De 0 à 70 heures	25 €
Jury	Forfait (paiement en direct par France VAE)	350 €

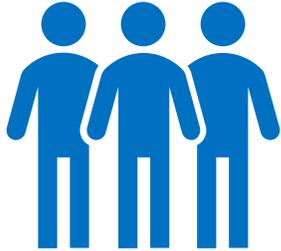
Quel financement du parcours VAE ?

- ✓ Le parcours est à adapter au besoin du candidat (objectif de certification, de son profil et de sa situation)
- ✓ Le nombre d'heures précisées dans le tableau correspond à la prescription maximale possible.
- ✓ En cas d'abandon du candidat, la facturation est établie en fonction du service fait.
- ✓ Une étude de faisabilité seule ne pourra faire l'objet d'une facturation que si elle est complète et justifiée par un dossier de faisabilité complété.

Cas particulier des parcours VAE par bloc(s) de compétences

- ✓ Le volume d'heures de formation et accompagnement correspond à **50%** des volumes prescriptibles.
- ✓ Les forfaits faisabilité et jury sont inchangés.

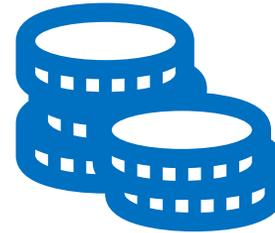
Points de vigilance pour la période de préfiguration



L'AAP ne peut pas **refuser** de candidatures.

Obligation pour le candidat de s'inscrire via France VAE (si public éligible et visant une certification intégrée)

Il s'engage à **gérer le flux de candidats** tout au long de l'année.



L'avance de trésorerie est portée par l'AAP

Paiement des prestations en fin de parcours

Pas de mobilisation des droits acquis au titre du CPF pour financer l'accompagnement méthodologique

Points à retenir...

- ✓ L'avance de trésorerie est nécessaire durant l'avance de phase (refacturation des prestataires des formations courtes par exemple). Une seule structure perçoit les fonds, celle qui a fait la demande de prise en charge.
- ✓ Un format de dossier de faisabilité est mis à disposition : un dossier distinct par certification.
- ✓ L'avis de recevabilité, transmis par le certificateur est obligatoire pour démarrer le parcours.
- ✓ Les délais sont précisés dans le cahier des charges : 48 heures pour accuser réception de la candidature, 8 jours pour convenir d'un premier rendez-vous

2. La préfiguration du service public au 1^{er} juillet 2023

Plus de 200 certifications au lancement de juillet 2023

→ 4 filières métiers



Industrie Métallurgique



Grande Distribution



Sanitaire et Social



Sport



Une 5^{ème} « filière » nommée « Métiers transverses » est sélectionnable lors de l'inscription comme AAP, mais **UNIQUEMENT** en complément d'une ou plusieurs autres filières

Les 3 typologies d'établissements Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)

AAP Généraliste	AAP de Filière	AAP expert de Branche
<p>Accompagnement pour l'ensemble des certifications sauf les certifications de branches professionnelles</p>	<p>Accompagnement pour les certifications d'une ou plusieurs filières ou sous-filières</p> <p>Peuvent également être experts d'une ou plusieurs branches professionnelles sur demande</p>	<p>Accompagnement pour les certifications relevant du champ conventionnel d'une ou plusieurs branches professionnelles</p>

La liste des certifications disponibles

AAP Généraliste (accompagnement sur 134 certifications)

L'AAP devra couvrir l'ensemble des certifications de cette liste:

[Liste de certifications](#)

AAP de Filière (accompagnement sur l'ensemble des certifications de la filière)

L'AAP devra choisir une ou plusieurs filières dans cette liste:

[Liste de certifications](#)

Il pourra également choisir de prendre en charge les CQPN d'une ou plusieurs filières de la liste suivante:

[Liste de certifications](#)

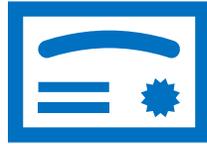
AAP expert de Branche

L'AAP devra choisir une ou plusieurs filières dans cette liste:

[Liste de certifications](#)

Ouverture des inscriptions AAP depuis le 13 juin 2023

Qui peut s'inscrire ?



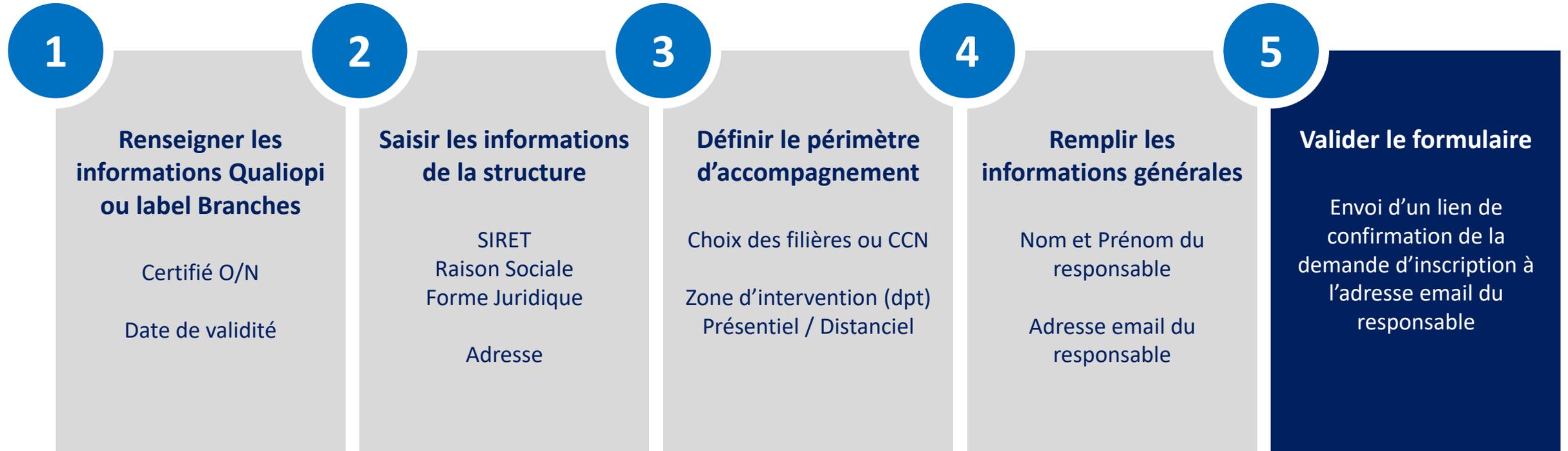
Etablissements certifiés Qualiopi pour les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou labélisation par accords de branches (Certimétal, Iperia...)
(certification valide 3 mois minimum à compter de l'inscription)



Structures indépendantes
/
Réseaux d'établissements
au **niveau national ou régional**

Comment s'inscrire ? *(Qualiopi VAE ou accord de branches)*

Guide pas à pas



Points de vigilance lors de la création de votre compte

<https://vae.gouv.fr/espace-professionnel/creation>

- Veiller à saisir **la date de fin de validité** de la certification Qualiopi (non la date de délivrance)



Dans le cas où vous êtes dans l'attente de l'attestation, il convient de reporter votre inscription

- Ne pas créer plusieurs comptes pour votre structure
- Vérifier l'orthographe de la raison sociale de votre structure, pas de modification possible (impact sur la facturation notamment)
- La filière « métiers transverses » ne peut être sélectionnée seule
- La couverture géographique doit être en adéquation avec votre capacité de déploiement
- Les modalités pédagogiques (distanciel : présentiel) doivent être en adéquation avec votre capacité de déploiement
- Le lien d'activation du compte est valable **4 jours** (après validation de la demande d'inscription).

Utilisation de la marque France VAE

La marque France VAE ainsi que son logo sont la propriété de l'Etat et il est interdit d'en faire usage dans vos communications.

Vous pouvez néanmoins communiquer le fait que vous êtes référencés sur la plateforme et inclure un lien vers celle-ci sur vos plateformes de communication.

A retenir

Dans une filière, on trouve un ensemble de certifications de tout niveau et tout certificateur
On ne peut pas choisir quelques certifications.

- ❖ **Par exemple** sur le secteur social on trouve des certifications du niveau 3 à 6 : des diplômes d'état, des titres professionnels, des CAP, Bac Pro et BTS ... également le BUT ou bien encore une licence professionnelle

Il n'existe plus d'accompagnateur en lien avec un certificateur.

- ❖ **Par exemple** on ne peut plus accompagner uniquement sur les diplômes de l'Education Nationale

Ces règles s'appliquent pour de l'avance de phase. L'ouverture aux autres certifications se fera en janvier 2024

Il faut s'assurer que l'on peut répondre à la demande en fonction du nombre de certifications que l'on doit accompagner et de la couverture géographique sur laquelle on se positionne.

Les changements de typologie ou de couverture géographique ne seront pas possibles jusqu'au 31/12 /2023.

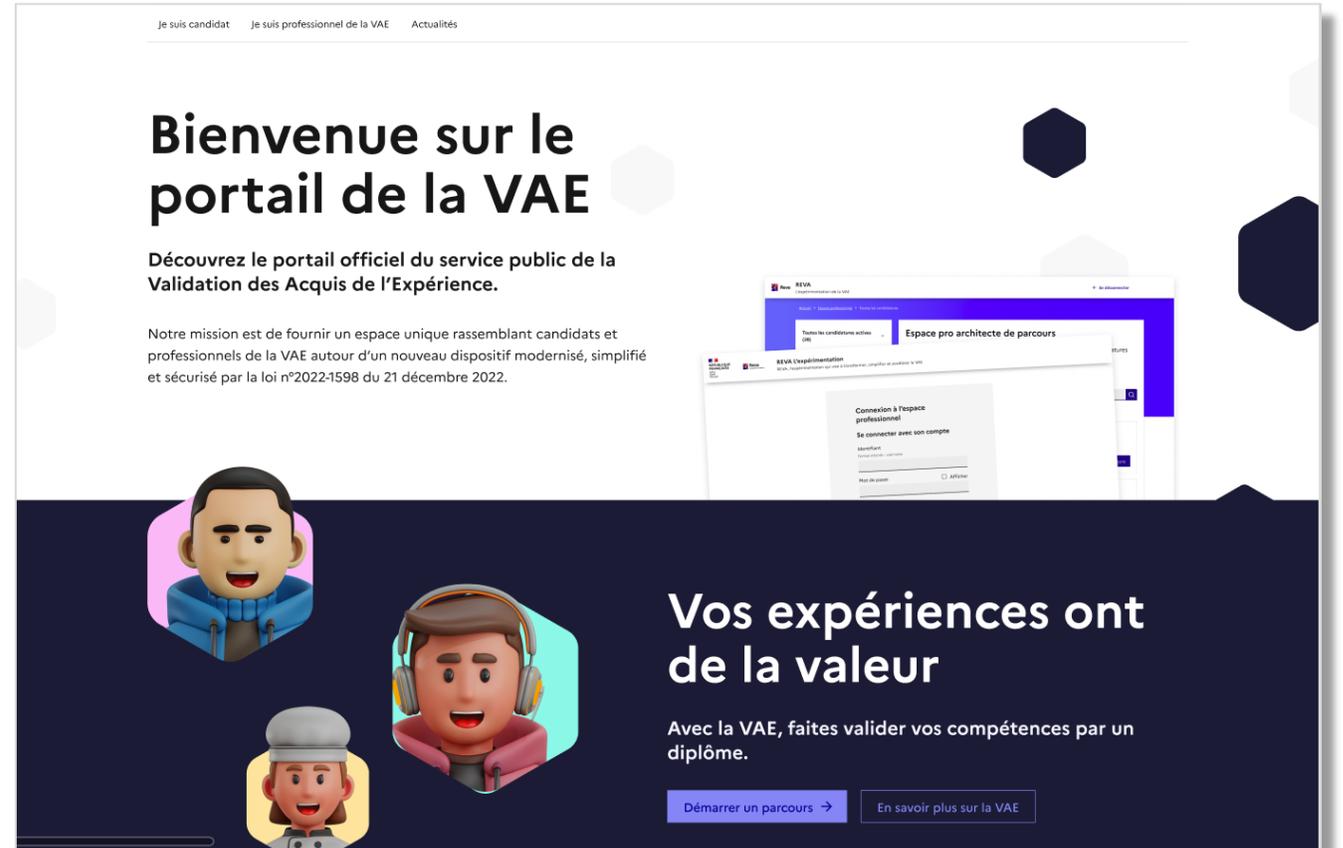
3. Un portail numérique unique

Le portail unique de la VAE en France

Mise en ligne: 1^{er} juillet 2023

Objectifs:

- **Informers les candidats** à la VAE et leur fournir une **interface pour suivre leur parcours VAE**
- **Accueillir les professionnels** de la VAE et leur fournir une **interface de gestion** : AAP, certificateurs, régions, branches professionnelles



The screenshot shows the homepage of the VAE portal. At the top, there are navigation links: "Je suis candidat", "Je suis professionnel de la VAE", and "Actualités". The main heading is "Bienvenue sur le portail de la VAE". Below it, a sub-heading reads: "Découvrez le portail officiel du service public de la Validation des Acquis de l'Expérience." A paragraph of text states: "Notre mission est de fournir un espace unique rassemblant candidats et professionnels de la VAE autour d'un nouveau dispositif modernisé, simplifié et sécurisé par la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022." To the right, there are several overlapping screenshots of the portal's interface, including a page titled "Espace pro architecte de parcours" and a login page titled "Connexion à l'espace professionnel". At the bottom of the screenshot, there are three 3D avatars of people (two men and one woman) and a dark blue banner with the text "Vos expériences ont de la valeur". Below this banner, there are two buttons: "Démarrer un parcours →" and "En savoir plus sur la VAE".

Un espace dédié pour les candidats

[Je suis candidat](#) [Je suis professionnel de la VAE](#) [Actualités](#)

Votre expérience enfin reconnue par un diplôme

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience,
est la troisième voie d'accès à un diplôme en
France depuis 2002.

Vous souhaitez :

- Faire reconnaître vos expériences
- Préparer une reconversion professionnelle
- Obtenir un meilleur salaire
- Faire évoluer votre carrière

La VAE est faite pour vous !

Obtenez un diplôme à votre rythme sans interrompre votre activité professionnelle

[Démarrer un parcours VAE](#)



Un espace dédié pour les candidats

- Création de compte
- Sélection de la certification visée
- Envoi de la candidature à l'AAP choisi
- Validation du parcours proposé par l'AAP

VAE DÉMARRÉE LE 20/02/2023

Employé de Service - Titre professionnel

Choix du diplôme

Vos expériences

Aide à domicile
Entre 1 et 3 ans

Ajouter une expérience

Votre référent

Il vous guide tout au long du parcours

Choisir un référent

Envoi de votre candidature

Revenir à l'accueil

Votre référent

Voici les référent disponibles dans votre département. Cochez celui de votre choix :

IPERIA
60 avenue de Quakenbrück
61004 ALENCON
reva2@iperia.eu

DAVA de Lille
111 avenue de Dunkerque
59000 Lille
reva2@ac-lille.fr

Valider

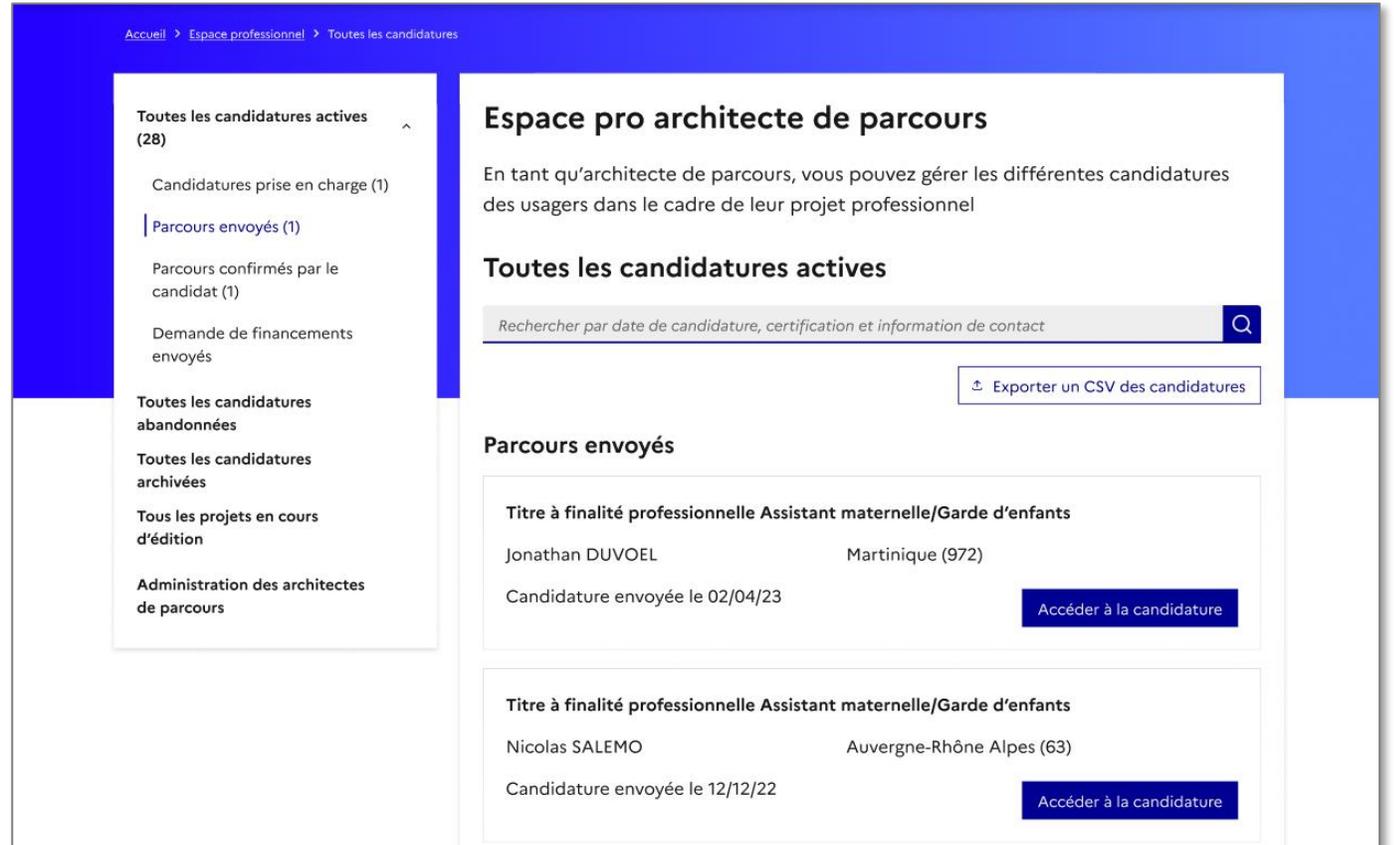
Un espace dédié pour les AAP

Gestion du compte établissement

- Ajout de conseillers (à venir)
- Possibilité de désactiver son compte durant les périodes de fermeture (fin d'année)

Suivi des candidatures individuelles

- Construction et suivi du parcours VAE
- Gestion de la recevabilité
- Gestion du financement du parcours



Accueil > Espace professionnel > Toutes les candidatures

Toutes les candidatures actives (28)

- Candidatures prise en charge (1)
- Parcours envoyés (1)
- Parcours confirmés par le candidat (1)
- Demande de financements envoyés

Toutes les candidatures abandonnées

Toutes les candidatures archivées

Tous les projets en cours d'édition

Administration des architectes de parcours

Espace pro architecte de parcours

En tant qu'architecte de parcours, vous pouvez gérer les différentes candidatures des usagers dans le cadre de leur projet professionnel

Toutes les candidatures actives

Rechercher par date de candidature, certification et information de contact

Exporter un CSV des candidatures

Parcours envoyés

Titre à finalité professionnelle Assistant maternelle/Garde d'enfants

Jonathan DUVOEL Martinique (972)

Candidature envoyée le 02/04/23

Accéder à la candidature

Titre à finalité professionnelle Assistant maternelle/Garde d'enfants

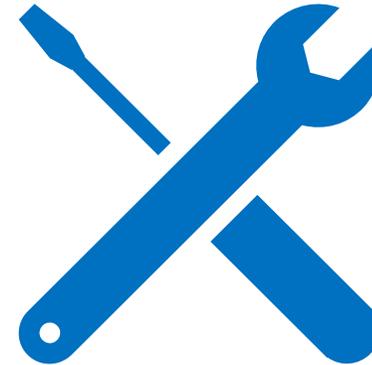
Nicolas SALEMO Auvergne-Rhône Alpes (63)

Candidature envoyée le 12/12/22

Accéder à la candidature

Un espace dédié pour les Certificateurs

- Création de compte certificateur
- Notification de la recevabilité
- Accès au portefeuille de certifications (à venir)
- Dépôt de documents (à venir)
 - Référentiels
 - Dossiers d'expériences
 - Documents autres



Depuis le 4/09

Des pages pour les Régions et les filières

- Offre de services
- Politique d'abondement
- Dépôt des référentiels
- Spécificités
- Prise en charge des salaires



Prochainement

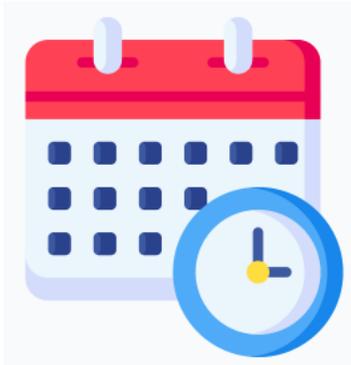
Un travail d'identification des besoins sera organisé avec les filières et les Régions pour déterminer l'organisation des espaces et définir le périmètre

A retenir

- ✓ L'affichage des structures AAP pour le candidat se fait de manière aléatoire dans un premier temps. Une recherche libre est également disponible.
- ✓ Des évolutions à venir permettront d'afficher l'ensemble des structures.
- ✓ Conditions d'éligibilité du candidat : salariés du privé, demandeur d'emploi...
- ✓ Si un candidat est éligible : obligation de passer par la plateforme si la certification visée fait partie de l'avance de phase
- ✓ Une documentation est accessible dès validation de votre compte (cahier des charges, dossiers de faisabilité, tutoriels...)
- ✓ Une FAQ est d'ores et déjà accessible via notre support en ligne.

4. Une équipe pour vous accompagner

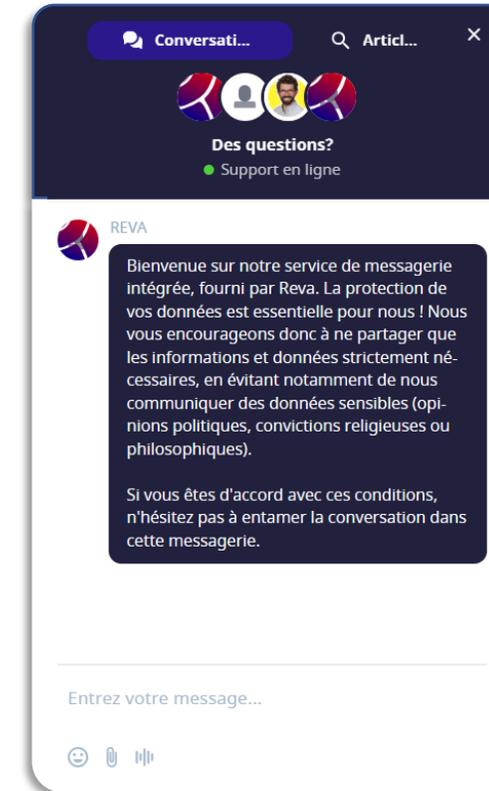
Un programme et des outils dédiés



- Une série de webinaires avec session de questions / réponses
- Une vidéo de présentation disponible en ligne (à venir)
- Des guides pas à pas téléchargeables (à venir)
- Des temps d'échanges récurrents entre vous et notre équipe (webinaires thématiques)

Ressources en ligne accessibles depuis votre espace professionnel

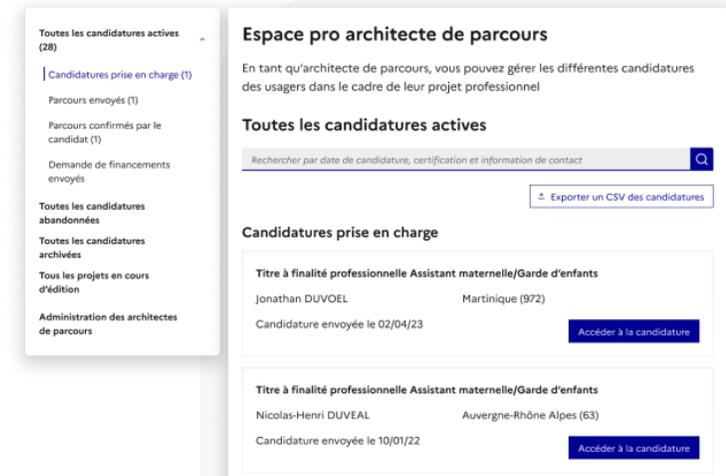
- Lien direct avec l'équipe support via l'interface de chat ou l'adresse support@vae.gov.fr (disponible sur le portail, l'espace candidat et l'espace professionnel)
- FAQ disponible depuis la même interface
- Lien vers l'espace partagé regroupant les documents disponibles pour les structures AAP référencées



Exemple de support en ligne de l'Expérimentation Reva

Une volonté d'améliorer le service en continu

- Un travail de co-construction des espaces professionnels avec les publics visés
Ateliers, questionnaires, entretiens...
- Le développement de nouvelles fonctionnalités par itération



The screenshot displays a web interface for managing professional projects and candidatures. On the left, a sidebar menu lists various categories: 'Toutes les candidatures actives (28)', 'Candidatures prise en charge (1)', 'Parcours envoyés (1)', 'Parcours confirmés par le candidat (1)', 'Demande de financements envoyés', 'Toutes les candidatures abandonnées', 'Toutes les candidatures archivées', 'Tous les projets en cours d'édition', and 'Administration des architectes de parcours'. The main content area is titled 'Espace pro architecte de parcours' and includes a description: 'En tant qu'architecte de parcours, vous pouvez gérer les différentes candidatures des usagers dans le cadre de leur projet professionnel'. Below this, there is a section for 'Toutes les candidatures actives' with a search bar and an 'Exporter un CSV des candidatures' button. The 'Candidatures prise en charge' section lists two entries: one for Jonathan DUVOEL in Martinique (972) with a 'Candidature envoyée le 02/04/23' and an 'Accéder à la candidature' button, and another for Nicolas-Henri DUVEAL in Auvergne-Rhône Alpes (63) with a 'Candidature envoyée le 10/01/22' and an 'Accéder à la candidature' button.

5. La modernisation de la VAE

Une réforme nécessaire de la VAE

Constats partagés par l'ensemble des acteurs de la VAE et confirmés par les rapports de 2016 et 2020

- En 2020, seuls 18 000 candidats ont obtenu une certification suite à un parcours VAE
- Un **parcours long et complexe** qui entraîne un fort taux d'abandon (16 mois et 65% d'abandons en moyenne)
- Jusqu'à **50% d'abandons** constatés à l'étape de recevabilité
- Un accompagnement insuffisant et tardif
- Un financement difficile à obtenir

Des améliorations testées pendant 2 ans

L'expérimentation REVA 2

Création de la startup d'état Reva au sein de beta.gouv.fr

- 1 Expérimentation menée de juin 2022 à juin 2023
- 19 certifications distribuées sur le territoire français
- Partenariat avec **51 accompagnateurs de parcours**
- **1 plateforme numérique unique** pour l'ensemble des certifications :
<https://reva.beta.gouv.fr/>

2 718

Projets démarrés

6 à 8 mois

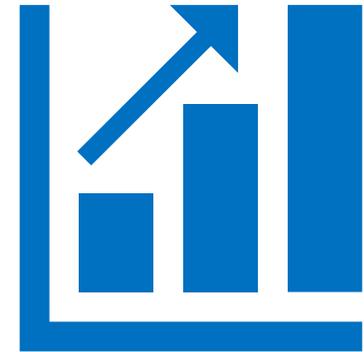
Durée d'un parcours
(16 mois en droit actuel)

9%

d'abandons post recevabilité
(25% en droit actuel)

Les enseignements des expérimentations Reva

- L'abandon du Cerfa, la fin de l'obligation de production de preuves d'expériences et la fin du prérequis d'1 an d'expérience au profit d'une **étude de faisabilité** évitent les abandons et engagent le candidat rapidement dans un parcours
- Le **financement unique et simplifié** sécurise les candidats et les parcours
- L'**accompagnement** dès l'amont du parcours engage sérieusement les candidats
- Une **notification de recevabilité plus rapide** est possible sans dégrader le taux de recevabilité
(8j en moyenne pour 99,8% de notifications favorables)

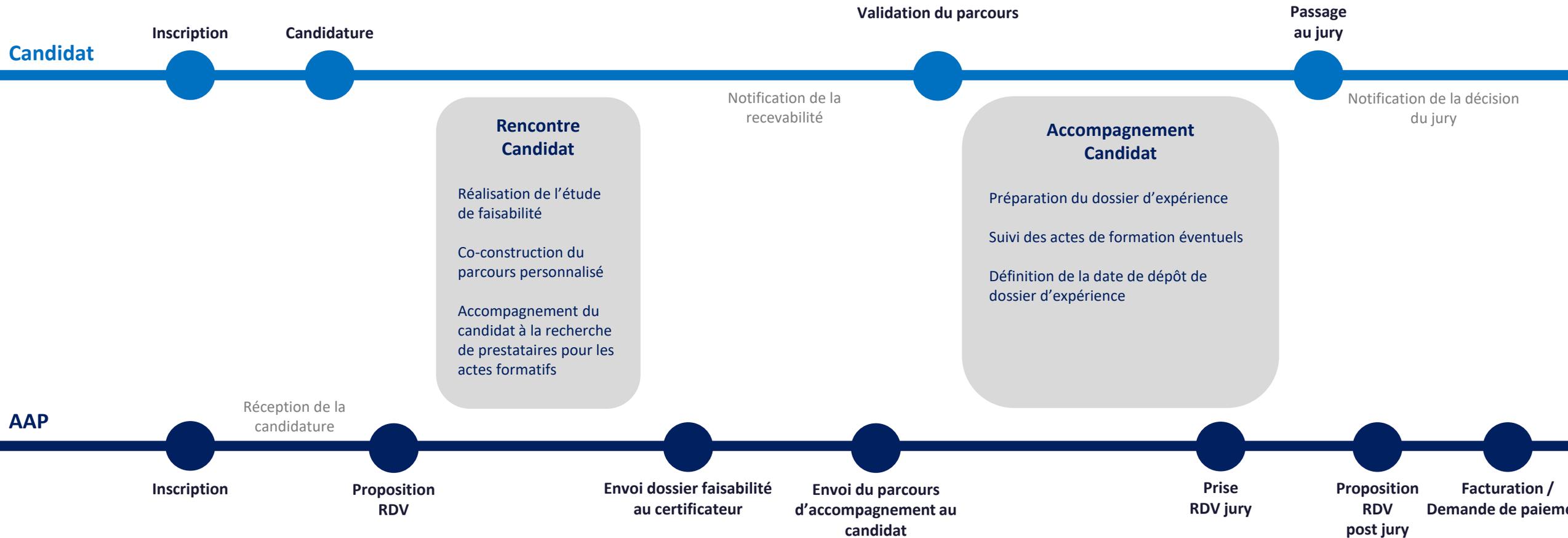


Bienvenue dans cette nouvelle étape de la VAE

ANNEXES

- Le détail du parcours d'accompagnement
- Liens vers les tutoriels

Le détail du parcours d'accompagnement



Les tutoriels

- [Création du compte candidat et confirmation de parcours](#)
- [Création du compte AAP](#)
- [Vidéo de création du compte AAP](#)

